

Travaux dans le Vieux Bourg **Détails de l'opération**

Monsieur le Maire et Madame AUDEBERT ont décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre aux Services Techniques Municipaux.

Quelle est la fonction du maître d'œuvre ?

C'est dans un premier temps de concevoir le projet et nous avons travaillé en étroite collaboration avec le CAUE, notamment son directeur Monsieur VALIERE et son assistante spécialisée dans l'insertion paysagère. Le CAUE travaille depuis quelques années sur un programme d'inventaire spécifique intitulé « élément d'identité des bourgs ». Il s'agit de l'inventaire des anciens modèles de revêtements de sols extérieurs en pierres, de caniveaux, de murs, de clôtures, de treilles rencontrées aujourd'hui encore dans les villes et les villages corréziens. Ces références, pour le vieux bourg de MALEMORT ont servies à établir le cahier des charges.

Puis, donc une mission de passation des marchés d'appel d'offres et enfin une mission de direction des travaux qui va débiter dès que les entreprises vont être sur place, donc la semaine prochaine, jusqu'à la réception des travaux par les élus.

Je souhaite rajouter également que c'est la première fois que le Conseil Général subventionne une opération d'aménagement de bourg, alors que c'est l'ingénierie publique qui a assuré la maîtrise d'œuvre, nous sommes donc plutôt satisfaits, car cela ne nous engage pas financièrement.

PRINCIPE CONSTRUCTIF

Le principe constructif retenu après étude est une chaussée avec un caniveau central à double revers.

POURQUOI ?

Nous avons préféré effectivement évacuer au maximum les eaux de ruissellement du bord des habitations, généralement anciennes et de les collecter à un point central de la chaussée. Cela doit éviter les infiltrations dans les caves, qui avaient posé des problèmes lors de l'enfouissement et de la réfection des réseaux en 1994 et 1995.

L'option de base retenue des caniveaux était en béton poli, une variante avait été inscrite dans le marché pour essayer de poser des caniveaux en granit. Le granit est une roche bien connue pour ses caractéristiques de résistance à la compression, au gel et aux agressions chimiques. Elle est utilisée depuis des siècles dans les travaux de voirie.

La commission d'appel d'offres a retenu cette variante. Le choix de celle-ci améliore bien sûr qualitativement le projet avec une uniformité entre les espaces piétons en marches granit et les caniveaux du même matériau. Il est à noter également que ce matériau fait plus référence à des matériaux anciens que le béton.

Les décaissements seront faibles, de l'ordre de 20 à 40 cm entre les zones, puisque les réseaux ont déjà été enfouis ou réhabilités, donc pas de travail sur les réseaux, hormis les connections des dalles sur le réseau d'eaux pluviales.

Les zones en sur largeurs de voirie seront donc traitées en béton désactivé. Le choix des granulats mis en œuvre dans ces bétons désactivés sont à définir après les planches d'essais qui seront réalisées par l'entreprise COLAS, entreprise adjudicataire des travaux, vraisemblablement on s'oriente vers des granulats rappelant les couleurs des brasiers et de l'ardoise.

Entre ces zones en béton désactivé et les zones circulées en enrobé à chaud, une démarcation par une bande en pavés granit 10 x 10 sera mise en place pour techniquement assurer la liaison entre les 2 matériaux et également bien délimiter les zones circulées pour des véhicules, des zones annexes voir de parking.

Les espaces piétons seront traités en galets de rivière, galets de la Dordogne. Les galets reprennent l'inspiration de constructions anciennes des chaussées.

PHASAGE TECHNIQUE

Le décaissement de la phase 1 va débuter la semaine n° 4, à partir du lundi 22 janvier 2007. L'organisation de chaque phase est la suivante :

- décaissement entre 20 et 40 cm selon les secteurs,*
- réalisation de l'assainissement de surface avec essentiellement le raccordement des dalles sur le réseau d'eaux pluviales,*
- réalisation des ouvrages d'assainissement et mise à la côte de ces ouvrages,*
- réalisation des tranchées pour le passage des gaines d'éclairage public,*
- empierrement en 0/31.5 à moins 6 cm,*
- pose des caniveaux CC2 en granit,*
- pose des pavés granit délimitant les bandes entre enrobé à chaud et béton désactivé,*
- réalisation des bétons désactivés,*
- réalisation des enrobés à chaud « Ivoire ».*

Puis se grefferont dessus la mise en place des appareillages électriques, du mobilier urbain, de la signalisation verticale et des plantations en espaces verts.

MISE EN VALEUR PAR LA COULEUR – ESPACES VERTS

Il y a environ plus de 700 végétaux qui vont être plantés dans le vieux bourg en container, en bulbes ou en risom. Ce sont essentiellement des végétaux anciens utilisés déjà à l'époque et de la vigne, des buis, des rosiers anciens et des iris.

Ce sont des fleurs rustiques et pérennes qui demandent un minimum d'entretien (peu d'eau). Elles seront installées après avoir demandé l'accord des propriétaires dans des niches de façades et au niveau du domaine public, sur des espaces découpés dans le béton désactivé.

Les tons de ces modèles après fleurissement sont des tons pastels dans les couleurs, violet, rose saumon, rouge pastel, jaune pastel et des modèles très odorants.

Le rosier est également largement présent dans l'aménagement du square des Saulières et tous les modèles retenus sont des modèles anciens.

Le plan d'implantation d'une partie de ces végétaux n'est pas encore complètement figé. Seul aujourd'hui sont prévus : le réaménagement des grands espaces végétalisés au niveau du giratoire de la mairie et au niveau du poste France Télécom et en bas de la place des Lilas. Un

réaménagement avec des buis, des bruyères, des rosiers, des spirées sera également revu autour de la Trésorerie. A chaque fois que cela sera possible, des jardinières seront mises en place avec des buis et des rosiers. Réaménagement végétalisés également autour de la Croix Saint Jacques et en face avec la vigne.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAR LA LUMIERE

Tout d'abord je signale que dans le cadre d'implantation de matériel d'éclairage sur les façades d'immeubles ou de boîtiers de raccordement, les autorisations des différents propriétaires sont recherchées par l'entreprise adjudicatrice, avant tout commencement de travaux.

- pose de réglettes encastrées au sol asymétriques 24 W, lieu : escalier rue des Roses, mur privé devant la parcelle 68 rue Jean Kantelip et dans le petit passage à côté de chez le notaire pour mettre en valeur des murs en brasier ;

- pose de 26 projecteurs inox à l'aide avec verre bombé sablé, dans les zones escalier Est, dans le passage à côté de chez le notaire et dans un petit passage côté Sud rue de la République, puissance 4 W, le verre sera bombé pour rappeler les galets dans lequel ils seront scellés ;

- éclairage de balisage : installation d'un projecteur 150 W sur mât existant avec un filtre de couleur verte, lampe iodure métallique IM pour éclairer un arbre remarquable situé dans une parcelle privée, dont le propriétaire a donné son autorisation (parcelle cadastrale 68, rue Jean Kantelip) ;

- toujours dans la couleur : mise en valeur au niveau du puits situé à côté de la Trésorerie, d'un projecteur de 150 W iodure métallique avec un filtre bleu installé à l'intérieur du puits ;

- mise en place de 2 projecteurs 70 W intensifs, lampe iodure métallique, installés sur le candélabre existant pour mise en valeur de l'espace vert existant en bas de la place des Lilas.

En haut du passage dont un nom doit être trouvé, en rapport à l'histoire. Donc au niveau du porche situé sur la partie haute rue de la République, installation d'un projecteur 35 W intensif avec une lentille de Frenel, éclairant le porche à 180°, lampe iodure métallique ;

- afin de créer des appels lumineux pour que les piétons aient envie de circuler et de rentrer dans le vieux bourg, mise en place de projecteurs entre 35 et 60 W au niveau des massifs végétalisés situés à côté du giratoire de la Mairie et à côté du poste de France Télécom ;

- mise en place de 2 bornes type « Madison » de chez THORN en 35 W pour marquer l'entrée du vieux bourg en haut de la rue de la République et mise en place de 6 projecteurs de 35 et 70 W au niveau des remparts de l'ancienne église, pour mettre en valeur le mur de soutènement et les contreforts ;

- mise en place de 2 petits projecteurs 20 W encastrés au sol pour éclairer la Croix Saint Jacques et l'éclairage de 2 projecteurs en face de la Croix Saint Jacques pour mise en valeur de la pergola qui est installée avec de la vigne.

Ce qui nous fait un total de 62 points lumineux pour la mise en valeur du patrimoine, ce qui vient bien sûr en complément des 30 mâts avec lanternes de style d'éclairage fonctionnel déjà mis en place dans le vieux bourg et des 10 mâts à la périphérie du vieux bourg.

Il faut préciser que l'étude de la mise en valeur du patrimoine par la lumière a été confiée au bureau d'études DEJANTE à MALEMORT.

PHASAGE SECTORIEL DU CHANTIER – DIVISION EN 5 SECTEURS

* Phase 1 : rue des Roses, rue des Fleurs,

* Phase 2 : rue Jean Bosredon,

* Phase 3 : les espaces piétonniers,

* Phase 4 : rue de la République, rue Jean Kantelip,

* Phase 5 : rue Lt Cl Vérines, impasse Lt Cl Vérines, rue des Marguerites, rue des Glaïeuls, rue Platon.

ZONES DE PARKING

Lorsqu'un secteur sera en travaux et alors que les enrobés ne seront pas encore réalisés, les riverains seront invités à garer leur véhicule sur les zones de parking adjacentes au vieux bourg, c'est-à-dire la place du Dojo et la place au-dessus de la Trésorerie en face du square des Saulières que de nombreux usagers déjà utilisent toute l'année. Puis au fur et à mesure, une fois que par secteur les enrobés à chaud seront réalisés, les riverains seront invités à ré accéder chez eux avec leur véhicule par la partie Nord du chantier ⇒ la rue de la Station et ainsi de suite.

CONSEILS

- Livraison fioul
- Courrier envoyé en novembre pour prévenir branchement gaz avant ou pendant les travaux, après ⇒ interdit.
- Les véhicules de secours et d'urgence auront bien sûr toujours l'accès, même en zone chantier.